

# Déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants

Date de la démarche : 09/08/2021  
Demandeur : GUILLAUMET Virginie  
Bénéficiaire : GUILLAUMET Virginie  
Référence : PLATESV-D-2021-004893  
Provenance : Mes démarches administratives Culture

## Projet

### Quel est le projet du déclarant en matière de spectacles vivants ? :

Le projet a lieu le 4 septembre prochain lors d'un événement organisé à la Mailleraye sur Seine , événement intitulé " Pierres en Lumières " soutenu en très autres par les trois communes regroupées de Saint Nicolas de Bliquetuit, la Mailleraye sur Seine , Arelaune en Seine en seine Maritime. Cet événement sera également soutenu par le département et la Fondation du patrimoine. 2 concerts sont prévus et doivent être joué dans la Chapelle ainsi que sur l'esplanade de la Chapelle d'Arelaune en seine. D'autres concerts à venir sont prévus dans la fin du trimestre de septembre à décembre 2021 ainsi qu'un festival proposé sur Villequier et pour parler actuellement intitulé " Du jazz dés l'Aube" désormais reporté sur l'année 2022. Deux réseaux de concerts lieux de concerts s'organisent : le réseau "Résilience" et le réseau " Un soir au Club"

### Transparence des informations :

- Je suis informé(e) qu'à tout moment les données de la présente déclaration peuvent être vérifiées par l'administration et que les autorités compétentes peuvent informer le préfet de région en cas de manquement, pour l'activité déclarée, aux obligations relatives au code du travail, au code de la sécurité sociale, au code de la propriété intellectuelle et artistique ainsi qu'aux obligations en matière de sécurité des lieux de spectacles vivants.
- Je suis informé(e) des sanctions pénales liées aux fausses attestations et aux mensonges à l'administration.

### Information :

[Que risque-t-on en cas de fausses attestations et mensonges à l'administration ?](#)

## Calendrier prévisionnel des représentations

**Je joins le calendrier prévisionnel des représentations pour l'année à venir selon le modèle ci-dessus.** : calendrier\_representation.xls.xls

## Type de personne déclarante

**Quel type d'employeur êtes-vous ?** : Organisme (c'est à dire que la déclaration est faite pour une personne morale - par exemple une association 1901, une société, un établissement public, une collectivité, etc - qui a un numéro SIRET et une raison sociale – dénomination sociale)

## Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1

**La déclaration est faite pour** : une association de loi 1901 ou 1908

## Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908 - alternative numéro

**Votre association est-elle postérieure à 2009 (ou antérieure à 2009 mais a subi des modifications depuis 2009) ?** : oui

## Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908 - N° RNA

**N°RNA de votre association** : W763019236

## Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 2

**Numéro unique d'identification entreprise et établissement (n° de SIRET)** : 90141455700016

**Nom de l'organisme** : CULTURES JAZZ

**Coordonnées de l'établissement principal, établi en France obligatoirement pour cette procédure :** 3 RUE AUGUSTE VACQUERIE 76490 Rives-en-Seine France

**Site internet le cas échéant :**

**Objet de l'organisme tel que figurant dans les statuts :** Cette association a pour objet la promotion de la musique de jazz et de toutes musiques apparentées entre autres dans le département Seine Maritime, mais aussi sur toute la France et international. Pour la réalisation de cet objet, l'association pourra notamment organiser des festivals, concerts et jam sessions. Elle pourra également organiser ou accueillir des stages de formation ainsi que des artistes et orchestres en résidences désireux de préparer des tournées ou des enregistrements. Elle pourra s'associer à tout évènement musical organisé dans le département ou la région et à cet effet passer des conventions avec les organisateurs des dits évènements.

**Code d'activité principale d'après la nomenclature des activités françaises (APE-NAF) :**  
90.01Z - Arts du spectacle vivant

**Le code NAF de la personne morale ne figure pas dans la liste, le préciser ici :**

#### Identification du représentant légal de l'organisme

**Civilité :** Madame guillaumet Virginie

**Le cas échéant deuxième prénom :**

**Le cas échéant troisième prénom :**

**Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :** 06/06/1971

**Numéro de téléphone :** 0625277392

**Autre numéro de téléphone :**

**Courriel :** anjiragestion@gmail.com

**Adresse de domiciliation du représentant légal (ou commune de rattachement) :** 3 bis rue auguste Vacquerie 76490 Rives-en-Seine France

**Déclaration sur l'honneur :** Le représentant légal atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale. Si l'entrepreneur de spectacles est une entreprise publique ou une régie : le dirigeant principal de l'établissement, ou l'agent public disposant d'une fonction équivalente lorsque l'entreprise de spectacles vivants est gérée en régie par une collectivité territoriale, atteste sur l'honneur par la validation de la présente déclaration l'absence de condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale.

#### Conventions collectives - Personne morale

**A quelle convention collective êtes-vous soumis ? Trois cas seulement sont possibles et un de ces trois cas doit obligatoirement être appliqué, d'après le code du travail. :** application de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC)

#### Conventions collectives - Personne morale - CCNEAC

**Veillez préciser :** personne morale subventionnée directement par l'Etat et / ou les collectivités territoriales dans le cadre de conventions pluriannuelles de financement, ou de conventions d'aides aux projets pour les compagnies dramatiques, chorégraphiques, lyriques, des arts de la piste ou de la rue, les ensembles musicaux...

**Dans le cas d'une personne morale subventionnée directement par l'Etat et / ou les collectivités territoriales, veuillez préciser l'origine (Etat, collectivité...) et la durée de la subvention. :** etat

#### Activité d'entrepreneur de spectacles exercée par le passé ?

**Le déclarant a-t-il, au cours des trois dernières années, été entrepreneur de spectacles vivants (exploitant de lieu de spectacles, producteur, tourneur, diffuseur) ? :** non

#### Pas d'activité de spectacle antérieure

**Le déclarant s'engage à s'affilier (une de ces deux options doit obligatoirement être cochée) :**  
: si son activité principale est le spectacle, aux organismes de protection sociale du spectacle vivant (Urssaf, Pôle emploi, Afdas, Audiens, Caisse des congés spectacles, Centre médical de la bourse) et aux institutions pour lesquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives nationales du spectacle vivant ou par accord collectif de travail : FNAL (fonds d'aide au logement), FNAS (action sociale, entreprises relevant de la CCNEAC), CASC-SVP (action sociale, entreprises sans comité d'entreprise relevant de la CCNSVP), FCAP ou FCAP-SVP (fonds d'aide au paritarisme, CCNEAC ou CCNSVP) ;

**Voir explications sur le Guide des obligations sociales dans le spectacle :**  
[Guide des obligations sociales dans le spectacle](#)

#### Diplôme / Expérience / Compétences / Formation - Personne morale

**La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences est-elle salariée de l'organisme ? : non**

**Engagement :** Le déclarant s'engage à signaler tout changement dans la ou les personne(s) justifiant des qualifications, expérience ou compétences, dans les quinze jours suivant ce changement. Si la personne n'est pas remplacée dans le mois, le préfet de région peut engager une procédure d'invalidation de la licence (article R.7122-6 du code du travail).

#### Descriptif de la personne justifiant des diplômes/expérience/formation (hors formation de sécurité) - non salariée

**Justificatif d'au moins une de ces trois situations (cocher la case et joindre le justificatif) :**  
justification d'au moins six mois d'expérience professionnelle dans le spectacle vivant ou enregistré (joindre les contrats de travail ou les justificatifs en tant que dirigeant non salarié mais professionnel). Attention, un CV n'est pas un justificatif

**Joindre le ou les justificatifs. Si vous avez coché "formations ou compétences figurant sur le répertoire ", consultez sur le répertoire de la cpnef-sv la liste des justificatifs recevables :**  
avis de situation Mpulse.pdf

**Civilité de la personne :** Madame Guillaumet virginie

**Fonction de la personne au sein de l'organisme :** Présidente

**Veillez joindre un justificatif de la fonction :** PV assemblée constituante signé.pdf

**Justification que les fonctions effectives assurées par la personne au sein de l'organisme sont en lien avec la formation, l'expérience ou les compétences indiquées :** j'ai déjà eu une expérience de plus de six mois dans le domaine identique en tant que présidente.

**Veillez joindre un justificatif :** Scan statut M'Pulse modifié le 31 12 2018.pdf

**Justification du fait que ces fonctions seront assurées pendant la période d'activité d'entrepreneur de spectacles vivant de l'organisme :**

je m'engage à assurer les fonctions d'entrepreneur du spectacle pendant la période d'activité.

**Veillez joindre un justificatif :** Statuts CULTURES JAZZ signé.pdf

#### Précisions sur la catégorie d'activité déclarée

**Une seule case doit être cochée. :** Diffuseur qui, dans le cadre d'un contrat, a la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles ou entrepreneur de tournées qui n'est pas employeur du plateau artistique (licence de catégorie 3).

#### Personne à contacter pour l'instruction du dossier

**Civilité :** Madame guillaumet Virginie

**Fonction au sein de l'organisme déclarant :** Présidente

**Numéro de téléphone :** +33 6 25 27 73 92

**Numéro de téléphone alternatif :** +33 6 25 27 73 92

**Courriel :** anjiragestion@gmail.com

**Adresse :** 3 bis rue auguste Vacquerie 76490 Rives-en-Seine France

Précisions sur le récépissé de votre déclaration

### **Mentions légales :**

**Le récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants ne pourra valoir licence que lorsque 30 jours seront passés après la réception par l'administration d'un dossier complet et conforme aux conditions pour exercer l'activité, et que l'administration ne s'y sera pas opposée ou n'aura pas relevé un manquement quant au contenu du dossier.**

L'autorité administrative compétente peut s'opposer ou invalider le récépissé lorsque les conditions pour exercer l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants ne sont pas remplies (article L. 7122-3 du code du travail - conditions de compétences, formation ou expérience - et L.7122-7 du code du travail - respect du droit du travail, du droit social, du droit de la propriété intellectuelle et de la sécurité des lieux de spectacles).

Lorsque le préfet de région est saisi d'un dossier incomplet, il indique à l'intéressé les pièces et informations manquantes ainsi que le délai fixé pour la réception de celles-ci. Lorsque les pièces et informations ont été produites, le récépissé mentionné au premier alinéa lui est délivré (article L. 7122-2 du code du travail).

Le délai d'un mois court à compter de la date de réception d'un dossier complet (article L. 7122-2 du code du travail). Il n'est donc pas possible d'exercer son activité avant cette date.